DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS / NOV. 2024

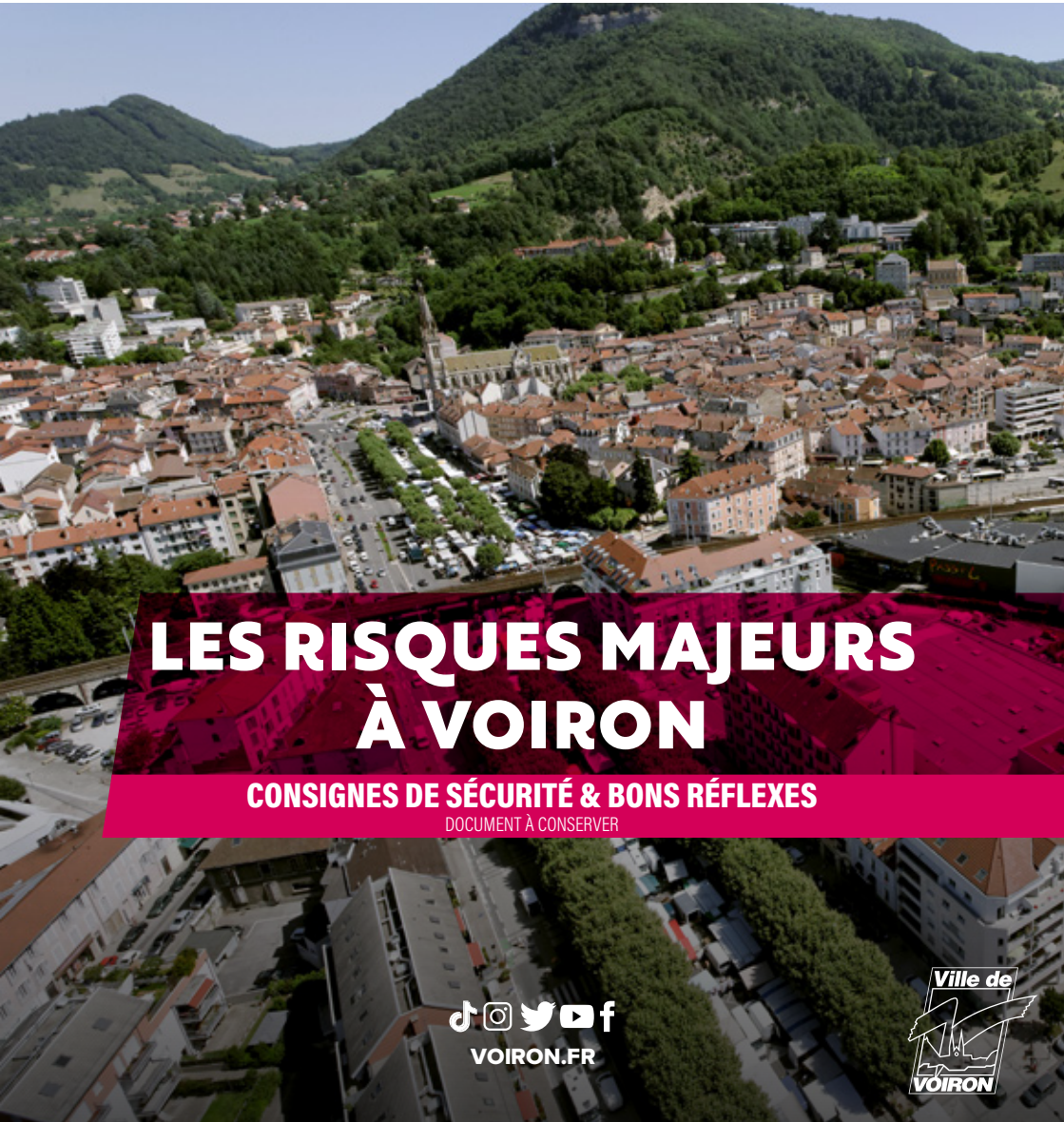

LES RISQUES MAJEURS À VOIRON

CONSIGNES DE SÉCURITÉ & BONS RÉFLEXES

DOCUMENT À CONSERVER

VOIRON.FR

Ville de VOIRON

ÉDITO
INFORMATION & PRÉVENTION

Même si notre ville peut sembler bien tranquille, elle n'en demeure pas moins exposée à un certain nombre de risques qu'elle a d'ailleurs déjà éprouvés durant son histoire. Voiron est située sur une zone de sismicité de 4 sur une échelle de 5, d'importants dégâts ont été causés en 1897 par la Morge qui s'est déjà trouvée trop à l'étroit dans son lit, et les plus anciens Voironnais se souviennent encore de ce dramatique accident de 1988 survenu Boulevard Denfert-Rochereau au cours duquel un TGV a percuté un convoi exceptionnel, ou encore du « camion fou » qui, privé de freins depuis l'avenue de Verdun, a dévalé la route jusqu'à s'écraser au pied de l'église Saint-Bruno en 2000.

Parce que nous sommes tous susceptibles d'être confrontés à des circonstances nécessitant de prendre les bonnes décisions pour préserver la vie de personnes des dangers environnementaux et technologiques, il appartient à notre collectivité d'agir de manière préventive. **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) est le fruit de cette démarche et vous permettra un accès rapide à l'ensemble des informations nécessaires pour faire face à ces situations exceptionnelles et y répondre de manière efficace.

Nous ne pouvons que vous encourager à conserver ce livret à portée de main afin d'être en mesure d'accéder à son contenu en cas d'urgence car les gestes les plus simples perdent de leur évidence en situation de crise.

Julien POLAT
Maire de Voiron
Vice-Président du Pays Voironnais
Vice-président du Conseil départemental

Pages 4-5
RISQUES INONDATION ET CRUE TORRENTIELLE

Pages 6-7
RISQUE SÉISME

Pages 8-9
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Pages 10-11
RISQUE FEU DE FORÊT

Pages 14-15
RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Pages 16-19
RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Pages 20-21
RISQUE TERRORISTE

Pages 22-23
RISQUE SANITAIRE

Page 24-25
RISQUES DIVERS

Encart détachable
INFOS PRATIQUES & DISPOSITIFS D'ALERTE

*Le **risque majeur** se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.*
Ce type d'accident se caractérise par une fréquence d'apparition faible.

*Un évènement potentiellement dangereux est un **risque majeur** s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.*

RISQUES **INONDATION** & **CRUE TORRENTIELLE**

Dans le passé, Voiron a subi quelques crues torrentielles mémorables. Pour prévenir ce risque, un piège à embâcles a été construit sur La Morge en 2006, au niveau du pont de l'ancien hôpital. Il permet d'éviter la formation de barrages naturels créés par l'accumulation de branchages et de pierres en amont du centre-ville.
La commune de Voiron étant par ailleurs située dans le bassin-versant de la Morge et de ses affluents, elle est soumise à un plan de prévention du risque inondation (PPRI). *Ce document, qui est annexé au Plan Local d'Urbanisme, permet de réglementer l'urbanisation dans les zones classées dangereuses.*
https://www.voiron.fr/decouvrir-voiron/prevention-des-risques/ppri-de-morge/

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

- ***N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, ils sont pris en charge par les enseignants*
- ***Fermez portes et fenêtres***
- ***Mettez-vous à l'abri** et **montez** à l'étage*
- ***Ne téléphonez pas***
- ***Ne pénétrez pas dans les sous-sols et les caves***
- ***Respectez les déviations et barrages routiers mis en place***
- ***Ne vous engagez en aucun cas à pied ou en véhicule sur une voie immergée***
- ***Coupez le gaz et l'électricité***
- ***Écoutez la radio :***
  *France Bleu Isère sur **101** FM*
  *Radio Isa sur **100.3** FM*

LES BONS **RÉFLEXES**

- ***Préparez un sac** au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable)*
- ***Mettez hors d'eau vos biens** dans l'ordre suivant : objets de valeur, produits polluants, électroménager*

En 1897, la Morge est montée de 5 à 8 mètres selon les témoignages. Elle a dévasté 59 usines et fait une victime.

RISQUE **SÉISME**

La commune de Voiron est située en zone de sismicité 4 sur une échelle de 5 (ce qui correspond à un niveau « moyen »), par un arrêté préfectoral relatif à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs.
Les constructions nouvelles doivent prendre en compte certaines règles parasismiques et leur respect est à la charge du maître d'ouvrage.

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

Pendant les secousses

DANS UN BÂTIMENT

> ***Abritez-vous*** *sous un meuble solide ou près d'un mur porteur*

> ***Éloignez-vous des fenêtres*** *et des étagères*

> ***Ne cherchez pas à sortir***

> ***N'allumez pas de flammes***

> ***Protégez-vous la tête*** *avec les bras*

DANS LA RUE

> ***Ne restez pas sous les lignes électriques***

> ***Éloignez vous des bâtiments***

> ***Accroupissez-vous et protégez-vous la tête***

EN VOITURE

> ***Arrêtez-vous et gardez votre ceinture de sécurité***

> ***Évitez le secteur des gorges et éloignez vous des parois rocheuses***

> ***Ne descendez pas*** *avant la fin des secousses, l'habitacle vous protégera des chutes d'objets*

Après les secousses

> ***N'allez pas chercher vos enfants à l'école,*** *ils sont pris en charge par les enseignants*

> ***Coupez le gaz et l'électricité***

> ***Évacuez les bâtiments, n'y retournez pas*** *avant d'en avoir eu l'autorisation,* ***et dirigez-vous vers des espaces dégagés*** *(stades, places par exemple)*

> ***Écoutez la radio :***
> *France Bleu Isère sur* ***101*** *FM*
> *Radio Isa sur* ***100.3*** *FM*

N'utilisez pas les ascenseurs !

EN VOITURE

> ***Libérez la voirie publique pour les véhicules de secours***

Dans la nuit du 12 au 13 décembre 2016, la terre a tremblé vers 4h49 à Voiron. La première secousse ressentie a été d'une magnitude de 3,5 et la seconde d'une magnitude de 2,1 sur l'échelle de Richter, allant jusqu'à 9.
Aucun dégât ni blessé n'a été signalé.

RISQUE
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain se traduit par un éboulement, un effondrement, un glissement ou une coulée de boue. Il est le plus souvent associé à du ruissellement sur les versants et parcourt de courtes distances.
Des éboulements et glissements de terrain ont déjà eu lieu à Voiron, principalement sur le secteur de la colline de Vouise.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pendant le mouvement

> *Fuyez latéralement la zone instable* *pour ne pas être enseveli*

> *Respectez les barrages et les déviations mises en place*

Après le mouvement

> *Coupez l'eau, le gaz et l'électricité*

> *Évacuez les locaux touchés*

> *Éloignez-vous de la zone dangereuse*

> *Informez la mairie de la situation* *(services techniques ou police municipale)*

> *Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre*

> *Ne rentrez pas ou ne restez pas dans un bâtiment endommagé*

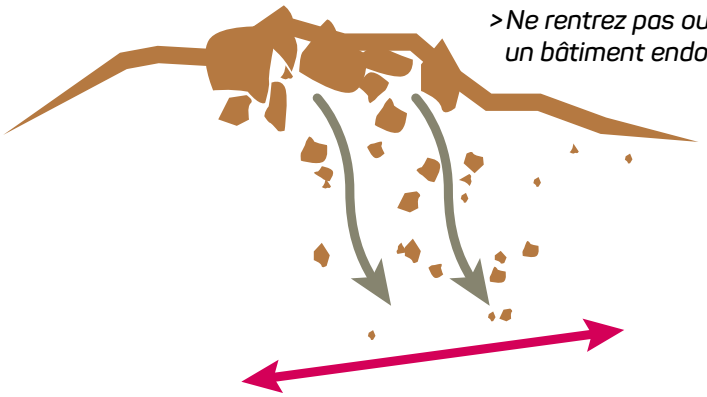

En juillet 2014 et juin 2015, la route des gorges est emportée par des glissements de terrain dus aux intempéries.

RISQUE **FEU DE FORÊT**

Certaines précautions préalables permettent de limiter la progression des feux de forêt. Le débroussaillage autour des maisons et l'absence de stockage de matériaux combustibles contre les maisons sont de bonnes mesures préventives. La prudence et le civisme sont recommandés aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecue en forêt, interdiction de jeter des mégots).

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

- *Alertez les pompiers*
- *Facilitez l'accès des pompiers en libérant le passage*
- *Respirez à travers un linge humide*
- *Arrosez les boiseries et leurs abords*
- *Fermez les volets et les fenêtres*
- *Occultez les aérations avec un linge humide*
- *Écoutez la radio :*
  France Bleu Isère sur 101 FM
  Radio Isa sur 100.3 FM

LES BONS **RÉFLEXES**

- *Préparez un sac au cas où une évacuation serait mise en place (papiers personnels, médicaments importants, vêtements de rechange, eau potable)*

Les zones naturelles et forestières représentent près de 36% de la surface de la commune.

RISQUE **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Les conséquences du risque de transport de matières dangereuses sont avant tout liées à la nature du produit transporté. Il peut être inflammable, explosif, toxique, corrosif ou radioactif. La commune de Voiron est sujette à ce risque en raison des voies routières et ferroviaires qui la traversent ou la bordent.

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> *N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants*

> *Si vous êtes à l'extérieur, entrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche*

> *Ne fumez pas*

> *Ne téléphonez pas*

> *Écoutez la radio :*
France Bleu Isère sur 101 FM
Radio Isa sur 100.3 FM

> *Rassemblez vos objets de première nécéssité*

> *Coupez gaz et électricité*

LES BONS **RÉFLEXES**

Vous êtes témoin d'un accident

> *Avertissez les secours en composant le 18 ou le 112 (depuis un téléphone mobile)*

> *Communiquez-leur les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté*

N° d'identification du danger	23
N° d'identification de la matière transportée	1965

> *Une fois les secours prévenus, éloignez-vous du lieu de l'accident, perpendiculairement au sens du vent*

> *Ne prenez pas votre voiture*

> *En cas de fuite de produits toxiques, abritez-vous dans un lieu clos*

En 1988, un TGV a percuté un convoi exceptionnel Boulevard Denfert-Rochereau, faisant une victime. C'est suite à ce dramatique accident que le passage sous voies a été créé.

COMMUNE DE VOIRON

CARTE DES PHÉNOMÈNES NATURELS

* **ICPE :** Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

RISQUES

- *Inondations : moyen*
- *Crues torrentielles : faible*
- *Crues torrentielles : moyen*
- *Crues torrentielles : fort*
- *Glissements de terrain : faible*
- *Glissements de terrain : moyen*
- *Glissements de terrain : fort*
- *Chutes de blocs : moyen*
- *Chutes de blocs : fort*
- *Ravinement : moyen*
- *Ravinement : fort*

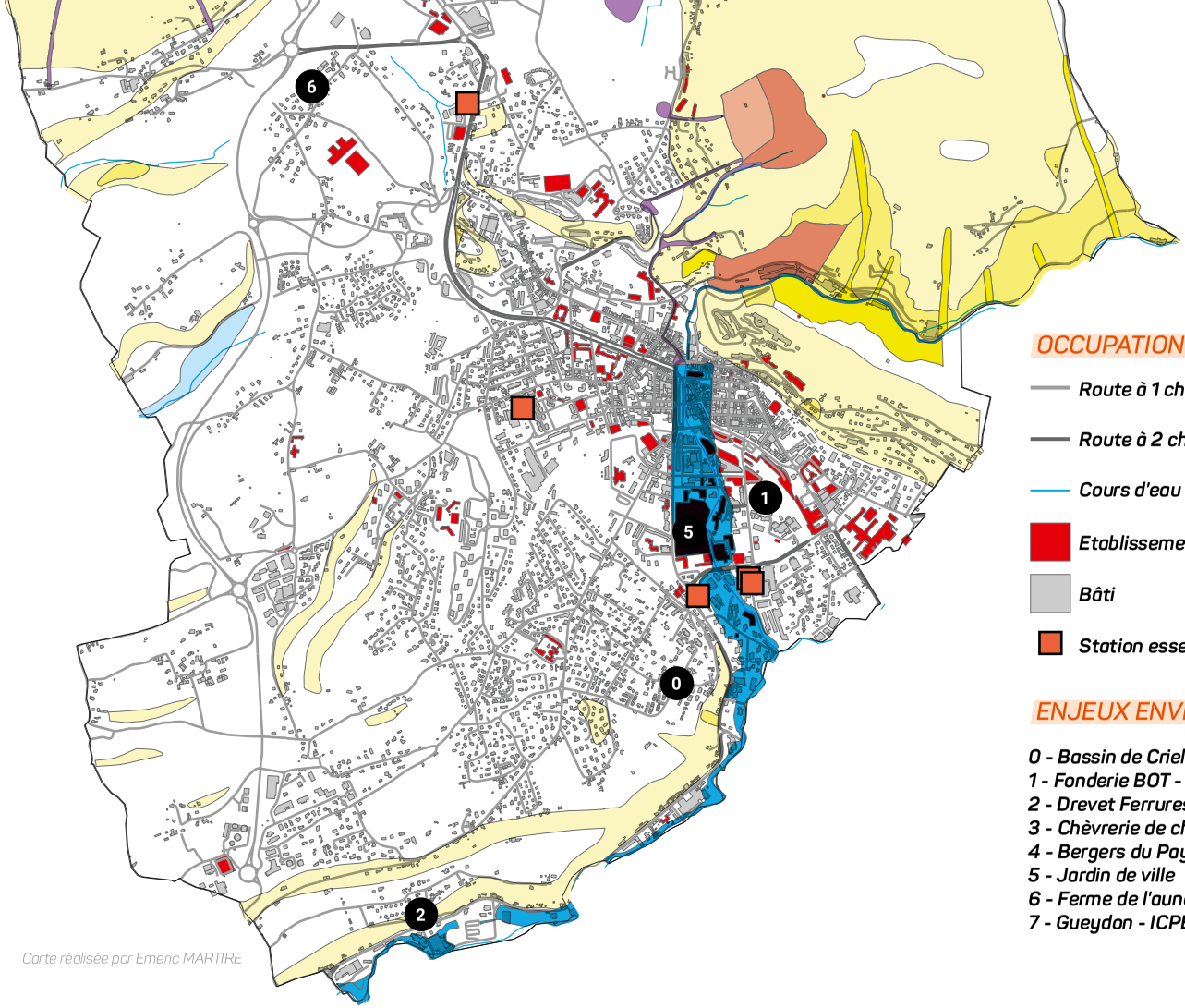

OCCUPATION DU SOL

- Route à 1 chaussée
- Route à 2 chaussées
- Cours d'eau
- Etablissement Recevant du Public
- Bâti
- Station essence

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

0 - Bassin de Criel
1 - Fonderie BOT - ICPE*
2 - Drevet Ferrures - ICPE*
3 - Chèvrerie de chartreuse
4 - Bergers du Pays voironnais
5 - Jardin de ville
6 - Ferme de l'aune
7 - Gueydon - ICPE*

Carte réalisée par Emeric MARTIRE

RISQUES **MÉTÉOROLOGIQUES**

Chutes de neige abondantes, vents violents, orages, canicule, sécheresse... sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent s'abattre sur Voiron.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France *édite deux fois par jour une carte de vigilance permettant de savoir si un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.*
http://vigilance.meteofrance.com

CHUTES DE NEIGE

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

- *Ne prenez pas la route*
- *Ne cherchez pas à dégager la neige du toit*
- *Équipez votre véhicule de pneus homologués hiver ou de chaînes à filet métallique*
- *Déblayez la neige devant chez vous*

EN VOITURE

- *Ne stationnez pas sous les lignes électriques*
- *Écoutez la radio :*
  France Bleu Isère sur ***101*** *FM*
  Radio Isa sur ***100.3*** *FM*

En décembre 1990, 60 centimètres de neige se sont accumulés en quelques jours. De nombreuses toitures n'ont pas résisté.

TEMPÊTES VENTS VIOLENTS

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> *Fermez les portes et les volets*
> *Rentrez ou arrimez tout objet susceptible d'être emporté*
> *Restez à l'abri*
> *Ne téléphonez pas*
> *Évitez la zone forestière*
> *Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol*
> *Écoutez la radio :*
France Bleu Isère sur 101 FM
Radio Isa sur 100.3 FM

CAS **PARTICULIERS**

Responsables de chantiers

> *Mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel à l'abri*

Agriculteurs

> *Rentrez le bétail et le matériel*

RISQUES **MÉTÉOROLOGIQUES**

CANICULE

Les lieux d'accueil sur la commune durant les épisodes de canicule sont :

- *Salle Marcelle Boudias, 58 cours Becquart Castelbon : 125m², salle climatisée pouvant accueillir 120 personnes*
- *Résidence Autonomie Pierre Blanche, 14, rue Alban et Emilienne Fagot :*
  - *Salle de restauration : 125m², 130 personnes, salle climatisée.*
  - *Salon : 81m², 10 personnes, salle rafraîchie.*

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> *Buvez beaucoup d'eau et faites boire les personnes âgées et les enfants,* qui ne ressentent pas la sensation de soif (attention : maximum 3 litres d'eau par jour)

LES BONS **RÉFLEXES**

> *Ne pas sortir aux heures les plus chaudes*

> *Restez le plus possible à l'intérieur,* dans la pièce la plus fraîche de votre habitation

> *Fermez les fenêtres et les volets dans la journée et aérez votre habitation pendant la nuit*

> *Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais* (supermarché, cinéma...)

Le Centre Communal d'Action Social de Voiron a élaboré un plan canicule qui mobilise de nombreux services municipaux.
Les personnes âgées de plus de 65 ans sont invitées à s'inscrire dans le cadre de ce plan **auprès du CCAS**, *Espace CEVE 58, Crs Becquart Castelbon, par téléphone au* **04 76 67 27 39** *ou sur https://www.voiron.fr/voiron-solidaire/bien-vieillir-a-voiron/plan-canicule/*

Le plan canicule est activé du 1er juin au 15 septembre.

SÉCHERESSE

Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par le préfet du département.

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> *Ne lavez pas votre voiture hors stations de lavage*

> *Ne remplissez pas les piscines de plus de 5m³*

> *N'arrosez pas les jardins et espaces verts de 9h à 20h*

CAS **PARTICULIERS**

Agriculteurs

> *Réduisez les pratiques d'irrigation*

Gestionnaires de réseau d'eau

> *Suivez les captages et forages d'eau*

RISQUE **TERRORISTE**

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence, comme un attentat ou une prise d'otages, commis par un groupe de personnes ou une seule personne. Le plan Vigipirate a été créé par le Gouvernement pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Numéros d'urgence : 112 ou 17

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

- *Localisez le danger pour vous en éloigner*
- *Aidez les autres personnes à s'échapper si possible*
- *Alertez les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger*
- *Alertez les forces de l'ordre dès que vous êtes en sécurité (112 ou 17)*
- *Sortez doucement et les mains en l'air à l'arrivée des forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque*

SI VOUS NE POUVEZ PAS FUIR

- *Enfermez-vous et barricadez-vous*
- *Éteignez la lumière et coupez le son des appareils dont votre téléphone portable (sonnerie et vibreur)*
- *Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol ou abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier ...)*

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

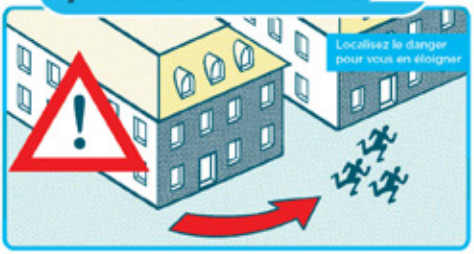

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

RISQUE **SANITAIRE**

Le risque sanitaire est la contamination de la population à cause d'une exposition à un virus, une maladie, un produit chimique... L'importance du risque dépend de sa nature, de sa toxicité et de la durée d'exposition de la population avec la source de contamination.

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon, ou à défaut, une solution hydroalcoolique

> Respectez les consignes de protection sanitaire émises par les pouvoirs publics (gestes barrières, port du masque, confinement ...)

> Évitez les contacts avec les personnes malades

> Appelez votre médecin traitant pour lui exposer par téléphone vos symptômes

LES BONS **RÉFLEXES**

> Restez informés du risque sanitaire via :

Les médias locaux

les panneaux lumineux

les réseaux sociaux de la Ville de Voiron
Twitter : @Voiron_ville
Facebook : @villedevoiron

Le 16 novembre 2019, le COVID-19 est apparu à Wuhan, en Chine centrale. Il s'est répandu dans le monde entier, touchant notamment la France en Mars 2020.

RISQUES **DIVERS**

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La pollution atmosphérique correspond à la présence dans l'air de substances pouvant avoir des conséquences pour la santé humaine, l'environnement et les biens. Ces polluants sont à l'origine d'irritations et d'altérations respiratoires, notamment chez les personnes sensibles.
La Préfecture peut ordonner des limitations de vitesse, ou des restrictions de circulation pour éviter l'amplification de la pollution.

*Les valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : **http://www.air-rhonealpes.fr***

LES MOYENS **D'INFORMATION**

L'information est diffusée dès la veille entre 15 h et 17 h via :

> *Les médias locaux*
Dauphiné Libéré
*France Bleu Isère sur **101** FM*
*Radio Isa sur **100.3** FM*
Télégrenoble
France 3 Rhône-Alpes Auvergne

> *Les panneaux à messages*
installés dans les communes, sur les voies rapides et les autoroutes

> *Des alertes SMS mises en place par le Pays Voironnais*
www.paysvoironnais.com/les-services/pic-de-pollution-804.html

LES BONS **RÉFLEXES**

> *Les personnes sensibles doivent éviter les sorties et les efforts physiques*

> *Si vous devez vous déplacer, privilégiez les trajets à pied, en vélo ou en transport en commun*

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

> *La Préfecture peut ordonner des limitations de vitesse, ou des restrictions de circulation pour éviter l'amplification de la pollution*

En 2016, le département de l'Isère a connu 26 journées d'information ou d'alerte pollution.

INSCRIPTION

AU SERVICE D'ALERTE DE LA COMMUNE DE VOIRON

Service d'alerte de la commune de Voiron

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom : .....

Demeurant : .....

Je souhaite bénéficier du système d'information mis en place par la commune de Voiron

Pour être alerté :

Message vocal

- N° de téléphone 1 : .....
- N° de téléphone 2 : .....

SMS

- N° de mobile pour recevoir des SMS n° 1 : .....
- N° de mobile pour recevoir des SMS n° 2 : .....

Courriel

- Adresse courriel n°1 : .....
- Adresse courriel n°2 : .....

Fait à..... le .....

Signature

Dans le cadre du réglement européen «Reglement général pour la protection des données» RGPD, je donne mon accord pour que mes données soient stockées et exploitées par la Mairie de Voiron pour me contacter selon divers moyens d'alertes (téléphone, SMS, courriel, ...). Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. Il est rappelé que toute fausse déclaration est possible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Dispositif «Je veux aider»

Rejoignez la mission de sécurité civile de la commune de Voiron pour aider les agents municipaux en cas de catastrophes naturelles (inondations, incendies de forêts ...) ou d'accidents industriels (explosion d'une usine ...) en réalisant des missions les plus simples pour permettre ainsi aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Inscrivez-vous sur www.jeveuxaider.gouv.fr > Je rejoins la mission de sécurité civile de ma commune

LES MOYENS **D'ALERTE**
ET D'INFORMATION DE LA POPULATION

> *Le signal national d'alerte (SNA) est diffusé par une sirène et sert à avertir la population d'un danger imminent. Un essai des sirènes est effectué tous les 1er mercredis du mois à 12h.*

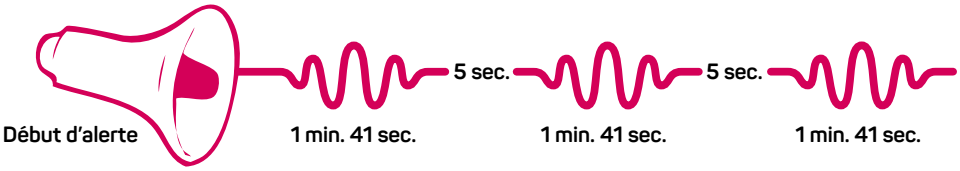

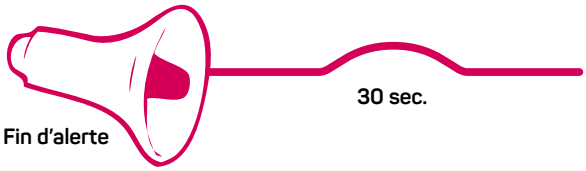

> *Des consignes particulières seront diffusées sur les ondes :*
France Bleu Isère 101 FM
Radio Isa 100.3 FM

> *La commune dispose de moyens complémentaires pour informer et/ou alerter la population :*

Passage en ville de véhicules diffusant un message d'alerte

Porte à porte. En fonction de la nature et de l'ampleur du risque, une distribution de tracts d'information peut être effectuée

Le site Internet de la Ville www.voiron.fr

Les réseaux sociaux de la Ville
Twitter : @Voiron_ville
Facebook : @villedevoiron

Les panneaux électroniques lumineux diffusent des informations brèves d'alerte et les consignes à suivre

Inscrivez-vous sur www.voiron.fr pour être immédiatement informé par SMS ou par e-mail en cas d'alerte.

Ville de VOIRON

À RETENIR

LES PRINCIPALES CONSIGNES

Inondation		
Mouvement de terrain		
Feu de forêt		
Séisme		
Tempête		

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
JAN. 2022
ENCART DÉTACHABLE

CONSIGNES DE **SÉCURITÉ**

- *Rentrez dans le bâtiment le plus proche*
- *Fermez les portes et les fenêtres*
- *Ecoutez la radio*
  France Bleu Isère 101 FM
  Radio Isa 100.3 FM
  France Inter 87.9 FM
- *Ne téléphonez pas sauf cas d'urgence médicale*
- *N'allez pas chercher vos enfants à l'école (les enseignants se chargentde veiller à leur sécurité en attendantles consignes des secouristes)*

NUMÉROS **IMPORTANTS**

- **Urgences**
  112 (114 - numéro accessible par application ou SMS pour les sourds et les malentendants)
- **Pompiers**
  18
- **SAMU**
  15
- **Police nationale**
  17
- **Police municipale**
  04 76 311 311
- **Gendarmerie**
  04 76 05 01 83
- **Météo France**
  08 92 68 02 38
  www.meteofrance.fr
- **Mairie**
  04 76 67 27 37
  www.voiron.fr

INFOS PRATIQUES

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) - N°3 - Novembre 2021 - Édité par la ville de Voiron - Directeur de la publication : Julien Polat. Maquette et mise en page : service communication. Photo de Une : Objectif altitude Impression : Imprimerie Notre Dame

Diffusion : Adrexo. Tiré à 12 500 exemplaires. Dépôt légal : 3e trimestre 2021.

ORGANISER LA MOBILISATION DE LA VILLE

La Ville de Voiron s'est dotée, d'un ***Plan Communal de Sauvegarde*** (PCS) qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et l'assistance de la population en cas de survenance d'un accident majeur.

OBLIGATION D'INFORMATION

Depuis le 1er Juin 2006, chaque nouveau propriétaire doit être informé avant la signature de l'acte de vente des risques majeurs auxquels est soumis son futur bien immobilier.
Il doit également être informé par le vendeur de toute indemnisation de sinistre consécutif à un événement majeur (technologique ou naturel) dont il a été bénéficiaire ou dont il a eu connaissance. De même chaque propriétaire doit informer ses locataires des risques majeurs auxquels ils sont exposés dans leur logement.

Les deux documents (formulaire d'information sur l'état des risques et déclaration d'indemnisations) sont annexés au contrat et doivent dater de moins de six mois pour être valables. Ils peuvent être téléchargés sur le site ***www.prim.net*** *ou éventuellement demandés en Mairie.*

Le défaut d'information peut entraîner la diminution du montant de la vente ou de la location, voire l'annulation de la vente ou la résiliation du contrat de location.

NUMÉROS IMPORTANTS

> Urgences
112 (114 - numéro accessible par application ou SMS pour les sourds et les malentendants)

> Pompiers
18

> SAMU
15

> Police nationale
17

> Police municipale
04 76 311 311

> Gendarmerie
04 76 05 01 83

> Météo France
08 92 68 02 38
www.meteofrance.fr

> Mairie
04 76 67 27 37
www.voiron.fr